

L'an deux mil treize, le jeudi 31 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 25 janvier 2013.

Etaient présents :Mrs MARDELÉ, POISSON, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, BRAULT, RODALLEC, GUYARD, Mme RONDEAU, Mrs SOCKALINGUM, FERRON, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame OZILLE, pouvoir à Madame CORMIER.
Monsieur PELLOQUIN, pouvoir à Monsieur NOUVEL.
Monsieur BARBÉ, pouvoir à Monsieur POISSON.
Madame ROYO, pouvoir à Monsieur RODALLEC
Madame BOURNICHE, pouvoir à Madame RONDEAU.
Madame LUCAS, pouvoir à Monsieur MARDELÉ.

Absents non excusés : /

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/01/06

**OBJET : Finances locales : subventions
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2013**

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR 2013, des opérations peuvent bénéficier de financements de l'Etat :les constructions de maisons de santé pluridisciplinaires sont éligibles ;

Le plan de financement s'établit ainsi :

A- Coûts prévisionnels TTC

1. Bonchamp

- Construction d'un bâtiment d'environ 400 m² 925 500,00 €

2. Argentré

- Acquisition maison médicale 267 500,00 €

- Construction d'un cabinet dentaire 358 800,00 €

- Restructuration ex cabinet dentaire 60 300,00 €

dans la maison médicale

686 600,00 €

3. Soulgé sur Ouette et Louvigné

- Aménagement de locaux sur les 2 communes 50 000,00 €

1 662 100,00 €

B – Subventions prévisionnelles

- Région (25 % d'un plafond de 1 200 000 €) 300 000,00 €

- Nouveau contrat régional (10 %) 166 000,00 €

- Fonds de concours spécifique Laval Agglo (38 112,50 €* 3 communes) 114 000,00 €

- DETR (20 % du coût HT) 286 700,00 €

- Réserve parlementaire 75 000,00 €

941 700,00 €

C – FCTVA

215 800,00 €

D – Emprunt

504 600,00 €

Il vous est décidé, **à l'unanimité**:

- d'accepter la réalisation de ces travaux,

- de solliciter l'Etat pour le financement partiel de ces travaux dans le cadre de la DETR,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le 31 janvier 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130131-D20130106-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2013

Publication : 01/02/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation